Déclaration commune des présidents des Régions Ile-de-France, Centre, Bourgogne, Auvergne et Rhône-Alpes

Orléans le 24 novembre 2011

Pour les cinq Régions concernées par le projet POCL (Ile de France, Centre, Bourgogne, Auvergne, Rhône-Alpes), le financement du projet de LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon, compris entre 11 et 14 milliards, relève exclusivement de la responsabilité de l'État et de l'Europe.

En effet c'est un projet d'aménagement du territoire de dimension nationale et européenne et la clarification des responsabilités est plus que jamais nécessaire au moment même où l'État appelle de plus en plus les collectivités et notamment les Régions au financement de projets relevant de sa compétence.

Parallèlement il faut considérer que les Régions ont été privées de toute autonomie fiscale et qu'elles dépendent de manière quasi exclusive de dotations de l'Etat.

Aujourd'hui, l'État a annonce que ces dotations seraient pour les prochaines années au mieux gelées voire diminuées. Dans ce cadre, les Régions refusent la fuite dans l'endettement dont on voit actuellement les effets désastreux pour les Etats.

Dans ces conditions, la participation des Régions au financement de la ligne a grande vitesse ne pourrait se faire qu'en abandonnant d'autres financements.

Pourtant, tout au long du débat public, les habitants ont exprimé unanimement leur volonté que la réalisation de la LGV ne se fasse pas au détriment de l'entretien, de la modernisation ou de la réouverture des lignes de proximité indispensables au Transport Express Régional.

Les Régions, parce que les moyens financiers mobilisés par l'Etat et RFF sont insuffisants, investissent fortement sur ces lignes de proximité et les besoins de rénovation sont a terme très importants sur ces lignes TER. Les Régions, privées de toute autonomie fiscale et de toute ressource dynamique pour l'avenir, étranglées par des dotations d'Etat insuffisantes et par des charges non compensées toujours en augmentation ne sont clairement pas décidées à délaisser les Lignes TER pour financer à la place de l'Etat la LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon.

Aussi, Les cinq Régions expriment conjointement et unanimement, en raison des conditions dans lesquelles sont définies leurs ressources financières et au regard des charges qui pèsent sur elles par ailleurs, leur incapacité et donc leur refus de prendre un engagement à participer au financement de la ligne LGV POCL.

Pour autant les Régions entendent, aux côtés des autres collectivités, poursuivre leur participation aux débats et aux échanges visant à la définition du trajet de la future LGV, ligne indispensable au désenclavement des régions et de nombreux territoires.